



CENI

**ARRETE N° 00.1 / CENI DU .1.1... / 03.../2025 PORTANT FIXATION DU
NOMBRE D'ELECTEURS PAR BUREAU DE VOTE POUR LES
ELECTIONS DE 2025**

LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/05 du 16 mars 2023 portant détermination et délimitation des provinces, des communes, des zones, des collines et /ou quartiers de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/12 du 05 juin 2024 portant modification de la Loi organique n°1/11 du 20 mai 2019 portant Code électoral ;

Vu la Loi Organique n°1/18 du 07 juin 2024 portant réorganisation de l'Administration communale ;

Vu le Décret n°100/123 du 19 juillet 2024 portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu le Décret no 100/187 du 07 décembre 2024 portant convocation des électeurs aux élections des députés, des conseillers communaux, des sénateurs, des conseillers de collines ou quartiers et des chefs de collines ou quartiers ;

« Ensemble pour les élections démocratiques, libres, apaisées, inclusives et transparentes »

Vu le Décret n°100/238 du 11 décembre 2023 portant nomination des Membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu l'Arrêté N°009/CENI du 23/09/2024 portant validation du répertoire national des centres d'inscription pour l'enrôlement des électeurs pour les élections de 2025 ;

Après avoir délibéré conformément à son Règlement d'ordre Intérieur ;

ARRETE :

Article 1

Le nombre maximum d'électeurs par bureau de vote lors des élections de 2025 est fixé à 500 électeurs. Toutefois, en cas d'électeurs additionnels, cet effectif peut s'élever mais sans dépasser 525 électeurs.

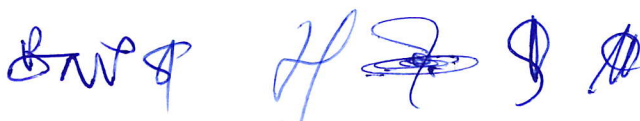
Article 2

Toutes dispositions antérieures contraires au présent Arrêté sont abrogées.

Article 3

Le présent Arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 11 mars 2025



Prosper NTAHORWAMIYE,

Président ;



Victoire NAHIMANA,

Vice-Président ;

Odette BIZUMUREMYI,

Commissaire chargé de l'Administration et des Finances ;

Sylvestre NYANDWI,

Commissaire chargé des Affaires Juridiques et du Contentieux Electoral ;

François BIZIMANA,

Commissaire chargé de l'Education Electorale et de la Communication ;

Léonidas NDAYIRAGIJE,

Commissaire chargé des Opérations, de l'Informatique Electorale et de la Maintenance des Equipements ;

Gabby BUGAGA,

Commissaire chargé de la Logistique Electorale et des Approvisionnements.